



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emilie Leveau  
Mail : [e.leveau@inao.gouv.fr](mailto:e.leveau@inao.gouv.fr)  
Tél : 02 40 35 82 32  
N/Réf : EL/CB

Objet : PLUi  
**CC BRETAGNE ROMANTIQUE (35)**  
**Elaboration PLUi**

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
Bretagne Romantique

22 rue des Coteaux  
35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS

Nantes, le 29 mai 2024.

Monsieur le Président,

Par courrier adressé le 1<sup>er</sup> mars dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet de PLUi de la Communauté de communes BRETAGNE ROMANTIQUE, arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 29 février 2024.

Vous trouverez ci-joint un tableau récapitulatif des aires géographiques en Appellations d'Origine Contrôlées (AOC), Indications Géographiques (IG) et Indications Géographiques Protégées (IGP) auxquelles appartiennent les communes composant le territoire.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Un grand nombre d'opérateurs sont identifiés en production IGP ; vous les retrouverez sur le tableau de classement des communes.

Le projet de PLUi oriente bien l'évolution du territoire vers une très grande baisse de la consommation des espaces naturels et agricoles. La majorité de l'urbanisation est envisagée dans les enveloppes urbaines, notamment sur les polarités.

Un des enjeux est la limitation du mitage des espaces agricoles qui permettra la conservation des paysages et garantira la pérennité des exploitations présentes.

Après vérification et analyse du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les signes de qualité concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation  
La Déléguée Territoriale

Laurence GUILLARD

Copie : DDTM 35